

Dinan, le 12 JUIN 2025

Suivi par : Fanny KERJOUAN  
Responsable Mission Planification - SIG  
[f.kerjouan@dinan-agglomeration.fr](mailto:f.kerjouan@dinan-agglomeration.fr)  
02.96.87.77.74

Monsieur le Président  
Pays de Saint Malo  
23 Avenue Anita Conti  
35400 Saint Malo

Référence : D2025-00485

Objet : Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Saint-Malo – Révision générale – Avis.

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la révision générale de votre Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), vous me notifiez, pour avis et en tant que territoire voisin, l'arrêt de votre procédure. Cette révision générale a lieu en parallèle de la procédure d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Air Energie Climat (SCoT AEC) de Dinan Agglomération et dans un contexte réglementaire de prise en compte de la loi Climat et Résilience et des modifications du SRADDET.

Suite à la lecture de votre SCoT arrêté, il a été remarqué que vous ne traduisez pas de la même manière les cœurs/réservoirs et corridors écologiques du Parc Naturel Régional (PNR) Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude, il est cependant constaté une continuité dans nos approches. Les éléments naturels importants tel que la Forêt de Coëtquen se retrouve bien au sein d'un corridor écologique des deux côtés. De même sur le volet logement, la question des densités paraît cohérente avec ce qui est proposé également de notre côté. Il n'y a pas de différence importante entre deux communes voisines.

En revanche, nous constatons des divergences sur le volet commerce. La volonté forte d'interdire le commerce alimentaire (super et hypermarchés) est affirmée. Néanmoins, certains Secteurs d'Implantations Périphériques (SIP) ont toutefois des potentiels d'extension. La zone de Pleurtuit, définie comme à forte attractivité, autorise l'implantation de nouvelles surfaces de vente (hors super et hyper marchés) et de fait à un impact sur l'offre commerciale de notre territoire.

Dans la continuité de votre avis sur notre SCoT AEC, nous partageons les enjeux que nos territoires ont en commun : les problématiques littorales (évolution du trait de côte et gestion des usages littoraux et en mer), la mobilité (bassin de mobilité), la charte de PNR, l'offre de santé (création du nouvel hôpital), la gestion et préservation de la ressource en eau, la gestion des flux et de la fréquentation touristique dans le cadre d'une même destination ... Au regard de ces éléments, il est important de poursuivre les échanges entre SCoT dans un esprit de partage et de suivi de la connaissance territoriale.

La Mission Planification de Dinan Agglomération est à votre disposition, ainsi qu'à celle de vos services, pour tout échange que vous pourriez souhaiter.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le Président,  
Arnaud LECUYER



1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12